



DÉFENSE DES ACCORDS CHRS : EN RÉPONSE AU PROJET DE NEXEM,

LA FNAS FO OPPOSE LA LIBERTÉ DE NÉGOCIATION !

La FNAS FO est attachée avant tout à la liberté de négociation. A ce titre, son mandat, issu de son dernier congrès des 19 au 22 novembre 2019 à Dunkerque, est la défense de toutes les conventions collectives existantes avec leurs spécificités, et l'amélioration des droits dans chacune d'elles.

Les intentions affichées de NEXEM seraient la création d'une CCU (Convention Collective Unique), de mèche avec d'autres organisations patronales du secteur. Une nouvelle Confédération d'employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, a été créée : AXESS. Celle-ci regroupe la Croix-Rouge française, la FEHAP, NEXEM et Unicancer.

Mais pour FO, une CCU ne règlera pas les problèmes d'« attractivité » du secteur contrairement à ce que les employeurs prétendent, d'autant plus à budget constant. La seule réponse pertinente serait un financement à hauteur des besoins. L'orientation des politiques actuelles n'est manifestement pas celle-là !

La difficulté que rencontre NEXEM de fusionner les Accord CHRS et la CCNT 66/79 pourrait prêter à sourire... Quand on sait qu'il est le seul syndicat employeur des 2 champs !

Pour faire aboutir son projet, NEXEM a donc demandé la fusion administrative des branches CCN66 et Accords CHRS, justifiant la démarche dans son courrier au ministère, « *par la faiblesse du nombre d'accord signés et du nombre des thèmes de négociation ouverts* » en instance de négociation, dans les 5 dernières années.

Ce que NEXEM ne dit pas, c'est que la délégation de la FNAS FO revendique depuis des années l'ouverture de négociations sur plusieurs thèmes. NEXEM a toujours éludé les propositions, n'ayant pour seul argument : « *Nous n'avons pas mandat !* » La négociation n'est-elle pas pourtant l'objet même de la Commission Paritaire de Négociation Nationale ?! Cette situation a d'ailleurs amené les organisations syndicales à solliciter en octobre 2019 la tenue d'une Commission Mixte Paritaire avec la présence de l'Etat pour garantir la loyauté des échanges. Les oppositions majoritaires successives que NEXEM a essuyées, ne sont pas anodines. Nous

représentons les salariés des CHRS et notre mandat : défendre et améliorer TOUTES les conventions collectives.

Nous ne sommes pas dupes, l'état impose une restructuration de l'organisation du secteur sanitaire et social : par des appels à projets à financement partiels et non pérennes, par une logique de développement basée sur la mise en concurrence des associations et des fondations, et, surtout et partout, par une diminution des budgets.

Cela se traduit par la stagnation de la valeur du point, la non-revalorisation des grilles de qualification, la perte en personnels qualifiés qui quittent le secteur faute de salaire décent, la difficulté à recruter ; alors que les salariés font face à des "glissements de tâches" et des missions de plus en plus complexes.

Par ses prises de positions et son refus de négocier, NEXEM accompagne la dégradation de la situation. Dans le quotidien des salariés du secteur, cela se traduit aujourd'hui par l'augmentation de la charge de travail, la perte de sens de l'action éducative, l'épuisement professionnel et la baisse de l'« attractivité » du secteur. Et aussi leur corollaire : des drames humains pour les personnes accompagnées.

Aussi, pour la FNAS FO, il est urgent de rouvrir les négociations sur les thèmes qui intéressent vraiment les salariés dans leur quotidien ! En premier lieu sur les salaires et les classifications.

La FNAS FO adresse donc dès maintenant un courrier à NEXEM pour qu'une réunion de négociation se tienne sans attendre sur notamment les points suivants :

- La politique salariale
- Un calendrier des négociations 2021 intégrant la question des classifications

**Pour le maintien et l'amélioration
des Accords CHRS
Pour une application du SEGUR
à TOUS les salariés : Augmentation immédiate
de 183 euros nets.**

Paris, le 01 décembre 2020